

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2025 À 18 HEURES

Étaient présents : Mme GROUCHY Chantal - Maire, Mme CANU-FOUBERT Larissa – Adjointe au Maire, M. CUFFEL Christophe –Adjoint au Maire, M. CHAPELLIÈRE Gilles, Mme CUFFEL Stéphanie, M. MARTIN Laurent, Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Absents excusés : M. FÉRON Laurent, M. GAZIER Daniel, M. RANGÉE Henri.

Secrétaire de séance : Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Madame le Maire a donné lecture du dernier compte-rendu en date du 30 juin 2025, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Madame le Maire excuse auprès du conseil municipal Monsieur Henri RANGÉE qui ne peut être présent ce soir pour des raisons de santé et lui souhaite un bon rétablissement.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le sujet concernant la rémunération de l'agent recenseur. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE

➤ Révision des attributions de compensation liées au transfert de la compétence PLUi

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a eu lieu le 22 septembre dernier au sujet des attributions de compensation liées au transfert de la compétence PLUi.

Considérant qu'en droit, chaque transfert de compétence des communes vers l'intercommunalité doit s'accompagner d'un travail d'évaluation des recettes et dépenses qui figuraient jusqu'alors dans les budgets des communes consacrés à l'exercice de cette même compétence ;

Considérant que ce travail est réalisé par la CLECT chargée d'évaluer les charges financières résultant des transferts de compétence entre la Communauté de communes et ses communes membres ;

Considérant que ce travail a abouti à la modification des attributions de compensation (AC) ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été décidé de procéder, à compter du 1er janvier 2026, à une modification des attributions de compensation.

De ce fait, suite au transfert de la compétence PLUi, le montant d'attribution de compensation pour Lorleau passe de 741,00 € à 409,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification des attributions de compensation liées au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de communes Lyons Andelle.

II. CURAGE DE LA MARE « CHEMIN DES SOURCES » :

Madame le Maire présente aux membres du conseil le devis réalisé par RÉALIVERT concernant le curage de la mare « chemin des sources ».

Après avoir étudié celui-ci, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de faire réaliser d'autres devis auprès d'autres entreprises.

III. SIEGE 27

☞ *Eclairage public : installation de LED*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant initial des travaux du SIEGE 27 concernant le remplacement des luminaires en LED a été annulé et modifié par le syndicat.

La nouvelle convention de participation financière passe donc de 6 667,00 € à 7 067,00 €.

☞ *Estimation des travaux pour 2026*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'enfouissement des réseaux « rue Bernard Buffet » est de nouveau proposé par le SIEGE 27 pour les travaux 2027 et présente le plan du projet.

Ces travaux coûteraient 37 417,00 € en investissement et 14 583,00 € en fonctionnement.

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'un emprunt, Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de laisser ce projet inscrit dans la programmation des futurs travaux du SIEGE 27.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent de laisser ces travaux à la programmation des futurs travaux du SIEGE 27 et insistent sur les travaux de l'église à réaliser rapidement.

IV. ENTRETIEN DE L'ÉGLISE

Madame le Maire présente le devis de la société « Fabrik' Eure-Seine » concernant le nettoyage de l'église.

Considérant que l'église doit être nettoyée environ 2 fois par an, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place ce service.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

De plus, Madame le Maire tient à remercier les bénévoles qui ont nettoyé l'église le mois dernier.

V. CHAUFFAGE LOGEMENT COMMUNAL

∞ Courrier locataire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu à la mairie un courrier d'un des locataires concernant le dysfonctionnement d'un radiateur.

Celui-ci a causé une surconsommation électrique assez importante financièrement pour le locataire avant que le problème ne soit détecté.

C'est pourquoi, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le locataire demande aujourd'hui que le radiateur soit changé et que la surconsommation engendrée par ce dysfonctionnement, dont il n'est pas tenu responsable, soit prise en charge par la Mairie.

Après avoir étudié la demande du locataire et délibéré sur le sujet, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de faire changer le radiateur défectueux et acceptent de geler un loyer afin de participer financièrement au désagrément.

∞ Radiateur

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise GAMBU concernant le remplacement de radiateurs (logement communal et mairie).

Après avoir étudié celui-ci, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'acheter les radiateurs directement en magasin.

De plus, les membres du conseil municipal proposent également d'acheter des luminaires à LED pour la Mairie.

VI. COLIS DES ANCIENS

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'organiser comme chaque année, la préparation des colis des anciens.

Madame Larissa CANU, Adjointe au Maire se charge d'étudier les diverses propositions.

VII. MAISON DU TEMPS-LIBRE

Monsieur Christophe CUFFEL, Adjoint au Maire et également Président de l'Association Lorleau Loisirs, informe les membres du conseil municipal que la maison du temps libre est victime d'insécurité à répétition.

La salle a été cambriolée fin septembre dernier.

C'est pourquoi, Monsieur Christophe CUFFEL propose d'étudier l'installation de vidéosurveillance autour du site et la mise en place d'une alarme à la maison du Temps Libre.

VIII. AGENT RECENSEUR – RÉMUNÉRATION

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Une habitante de la commune, qui était intéressée par le poste d'agent recenseur a été recrutée pour effectuer la mission d'agent recenseur.

Elle devra effectuer les deux formations obligatoires qui auront lieu début janvier et réalisera par la suite le recensement de la population sur tout le territoire.

Considérant que le village est étendu, considérant le travail à effectuer, Madame le Maire propose dès aujourd'hui de délibérer sur le montant qui lui sera attribué à la suite de sa mission.

Pour information, l'état versera une dotation de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de rémunérer l'agent recenseur par le biais d'un forfait.

DIVERS :

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le rapport de l'expert a été rendu concernant le sinistre de la porte d'entrée de la Mairie. Nous devons attendre l'avis de l'assurance adverse avant de réaliser les travaux de réparation ou le changement de la porte entière.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la demande de fonds de concours auprès de la CDCLA concernant le mur du cimetière a été annulée. Il est nécessaire aujourd'hui de redemander des devis et redéposer une demande de subvention avant la réalisation des travaux.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un devis va être réalisé concernant le démoissage du toit de la Mairie, de l'Église et de la maison du temps libre.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que local à Saint-Crespin, appartenant à la commune n'est plus utilisé par le SAEP du Tronquay et demande aux conseillers de réfléchir sur son devenir : installation d'une machine à pain, d'un distributeur alimentaire ... De plus, les conseillers échangent également sur la mise en place de soirées éphémères sur la commune.

La séance a été levée à 20h00